



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

CONVENTION MÉDICALE

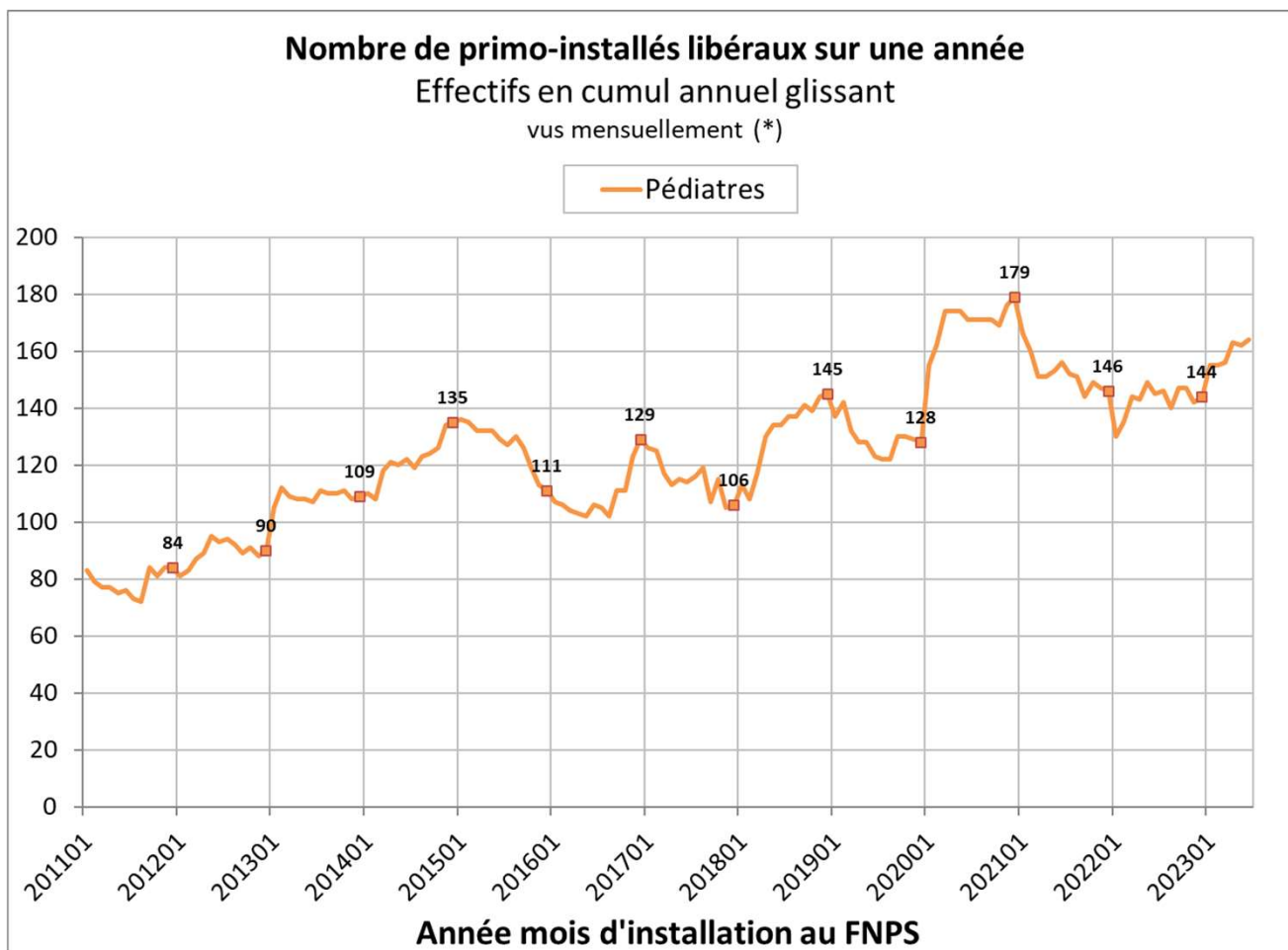
FOCUS – PÉDIATRES

30 NOVEMBRE 2023

01

DÉMOGRAPHIE : PRIMO-INSTALLATIONS ET CESSATIONS D'ACTIVITÉ EN LIBÉRAL

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ET DE L'ÂGE MOYEN D'INSTALLATION EN LIBÉRAL



L'effectif de primo-installation de pédiatres a augmenté entre 2011 et 2022, passant de 84 à 144.

L'âge moyen des pédiatres nouvellement installés passe de 42,5 ans en 2011 à 40,3 ans en 2022.

(*) « *Effectifs en cumul annuel glissant vus mensuellement* » :

Méthodologie :

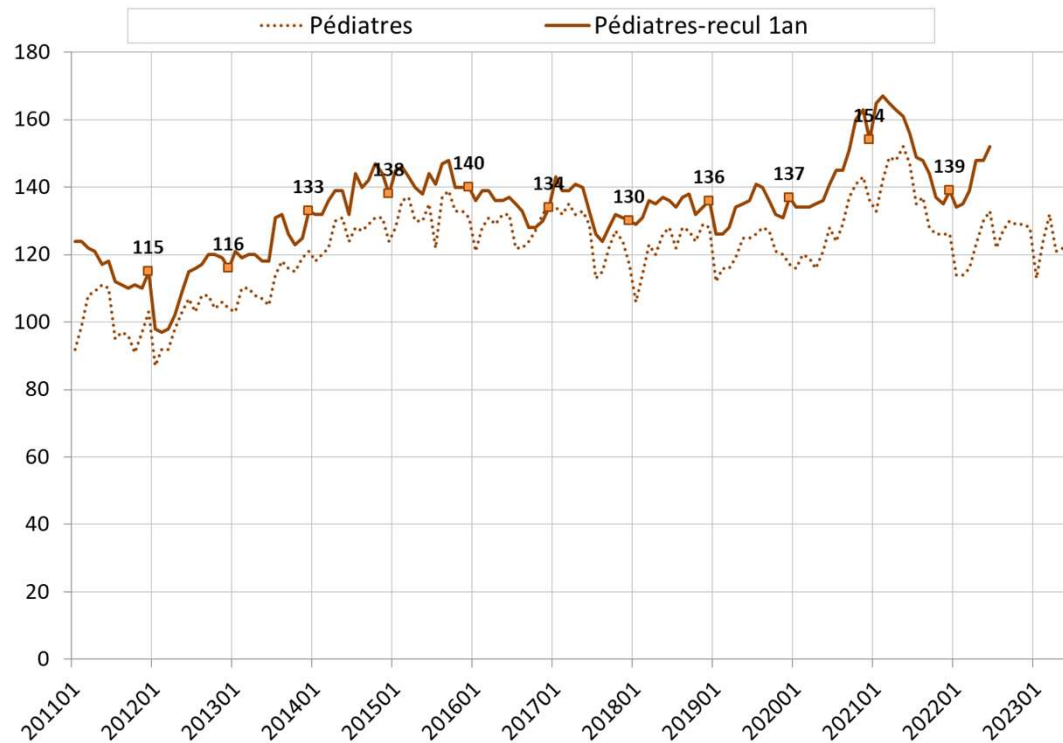
Chaque mois, on comptabilise le nombre d'installations observées sur les 12 derniers mois.

Ainsi, l'effectif des installations sur une année civile complète sont présentées au mois de décembre de chaque année.

Source : FNPS

EVOLUTION DES CESSATIONS D'ACTIVITÉ PAR SPÉCIALITÉ

Nombre de professionnels en cessation* sur une année
Effectifs en cumul annuel glissant - vus mensuellement au FNPS (**)
(*) tous motifs hors déménagements et installations en société



Source : FNPS

Le nombre de cessations d'activité de pédiatres s'élève à 139 en 2021 pour les pédiatres contre 115 en 2011.

*(**) « Effectifs en cumul annuel glissant vus mensuellement ».*

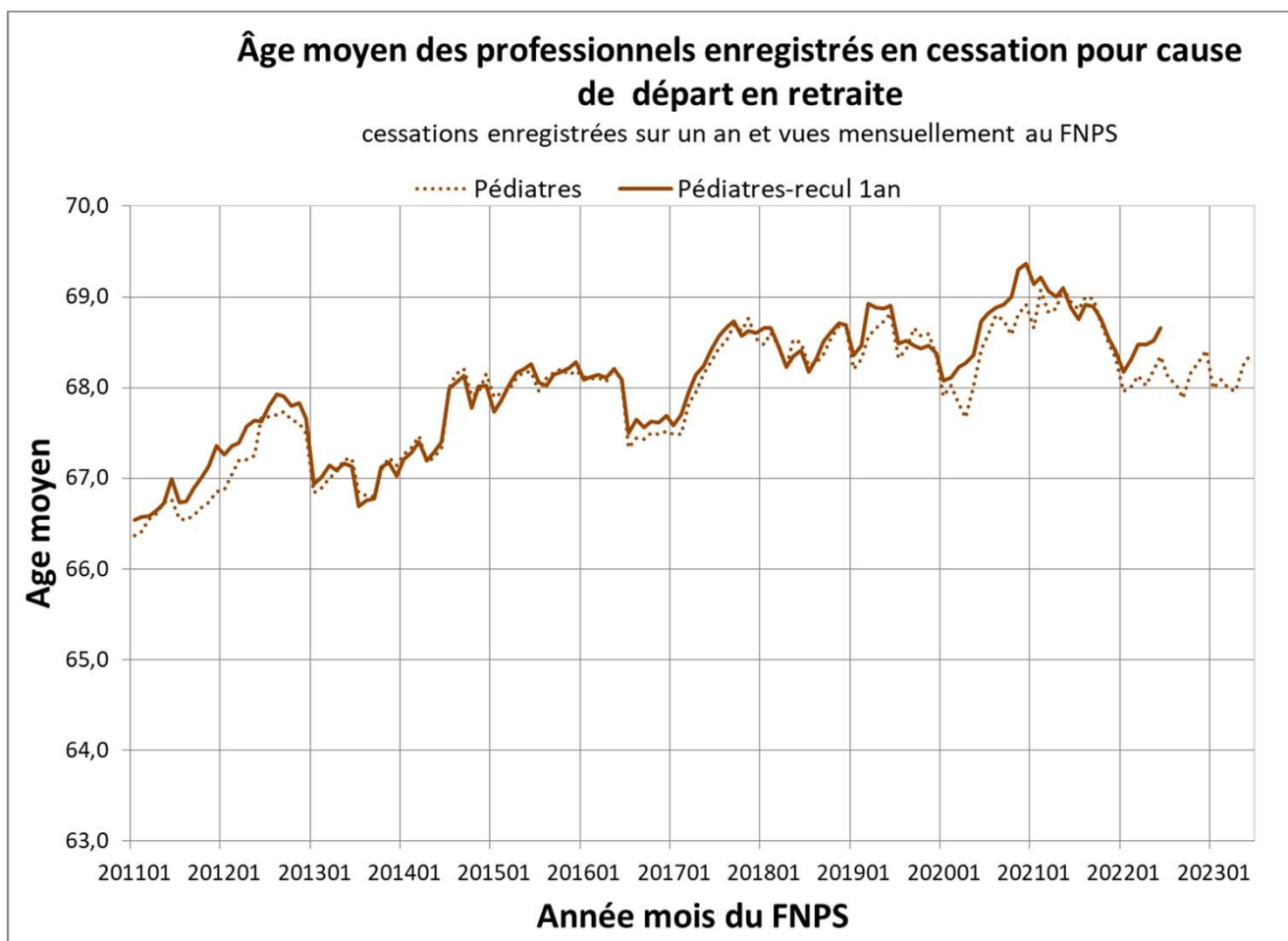
Méthodologie :

Chaque mois, on comptabilise le nombre de cessations observées sur les 12 derniers mois.

Ainsi, l'effectif des cessations d'activité sur une année civile complète sont présentées au mois de décembre de chaque année.

S'agissant des cessations d'activité, la série est également présentée avec un recul d'un an pour tenir compte des délais administratifs d'enregistrement de ces cessations qui peuvent prendre plusieurs mois (notamment pour finir de liquider l'ensemble des rémunérations des médecins).

ÉVOLUTION DE L'ÂGE MOYEN DES DÉPARTS À LA RETRAITE



Source : FNPS

L'âge moyen de cessation d'activité pour départ à la retraite est de 68,4 ans en 2021 contre un peu plus de 67,4 ans en 2011.

*(**) « Effectifs en cumul annuel glissant vue mensuellement ».*

Méthodologie :

Chaque mois, on comptabilise le nombre de cessations observées sur les 12 derniers mois.

Ainsi, l'effectif des cessations d'activité sur une année civile complète sont présentées au mois de décembre de chaque année.

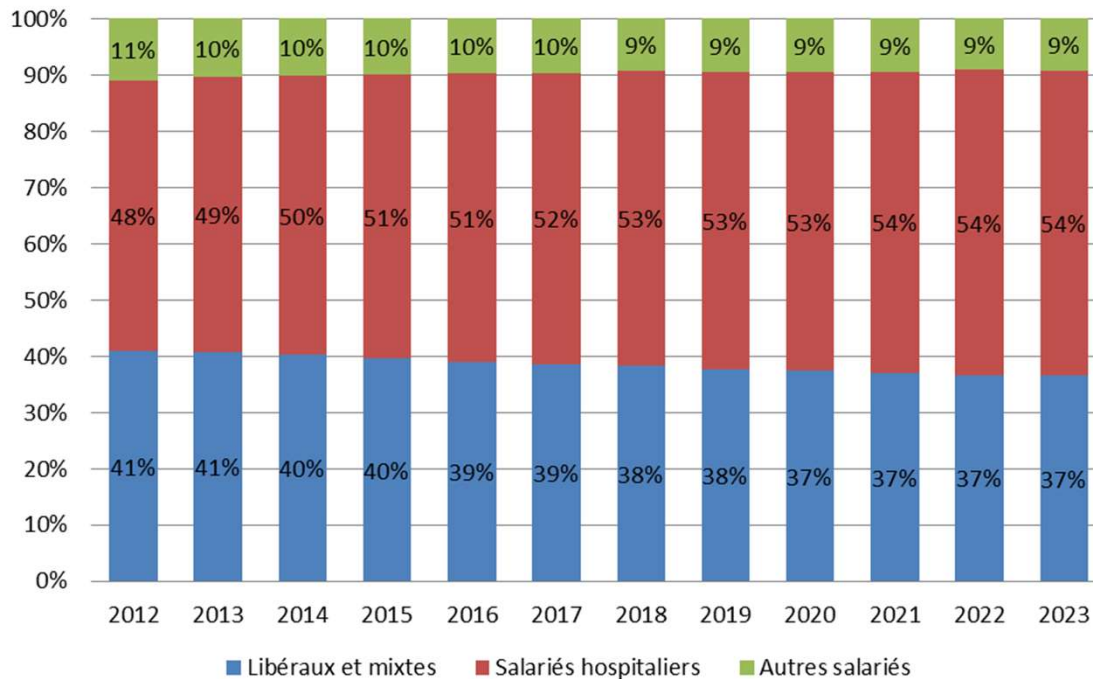
S'agissant des cessations d'activité, la série est également présentée avec un recul d'un an pour tenir compte des délais administratifs d'enregistrement de ces cessations qui peuvent prendre plusieurs mois (notamment pour finir de liquider l'ensemble des rémunérations des médecins).

02

DÉMOGRAPHIE : ÉVOLUTIONS GLOBALES & PERSPECTIVES PLURIANUELLES

EFFECTIFS ET RÉPARTITION DES PÉDIATRES (SALARIÉS ET LIBÉRAUX) SELON LES MODES D'EXERCICE

Répartition des pédiatres selon les modes d'exercice



Au 1 janvier 2023, l'effectif total des pédiatres (salariés et libéraux) s'élève à 8740 médecins (source Drees).

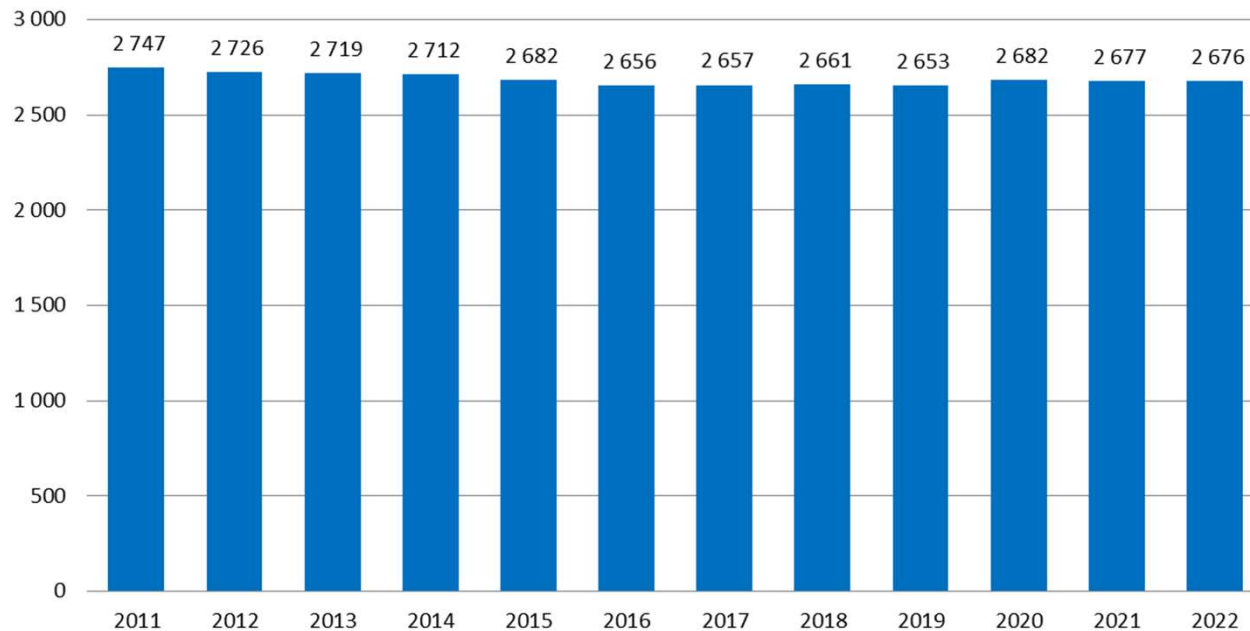
La part des pédiatres avec une activité libérale exclusive ou mixte (37% au 01/01/2023) a légèrement baissé par rapport à 2012 (41%) et s'est stabilisée depuis 2020.

Methodologie : Les données proviennent de la source RPPS. Les données du RPPS sont élaborées à partir d'enregistrement du professionnel de santé à l'Ordre des médecins

Source : ASIP-Santé RPPS, traitements Drees - données au 1^{er} janvier de l'année

BAISSE MODÉRÉE DES EFFECTIFS DES PÉDIATRES LIBÉRAUX

Evolution des effectifs des pédiatres libéraux



Au 31/12/2022, on dénombre 2 676 pédiatres libéraux, constant par rapport au 2021.

Sur les 10 dernières années, le nombre des pédiatres a baissé de 1,8%.

Parmi 2 676 pédiatres libéraux :

- **50% des pédiatres libéraux sont en secteur 1**
- **30% en secteur 2 Optam**
- **20% en secteur 2 non Optam**

Source : SNIIRAM

Notes méthodologiques :

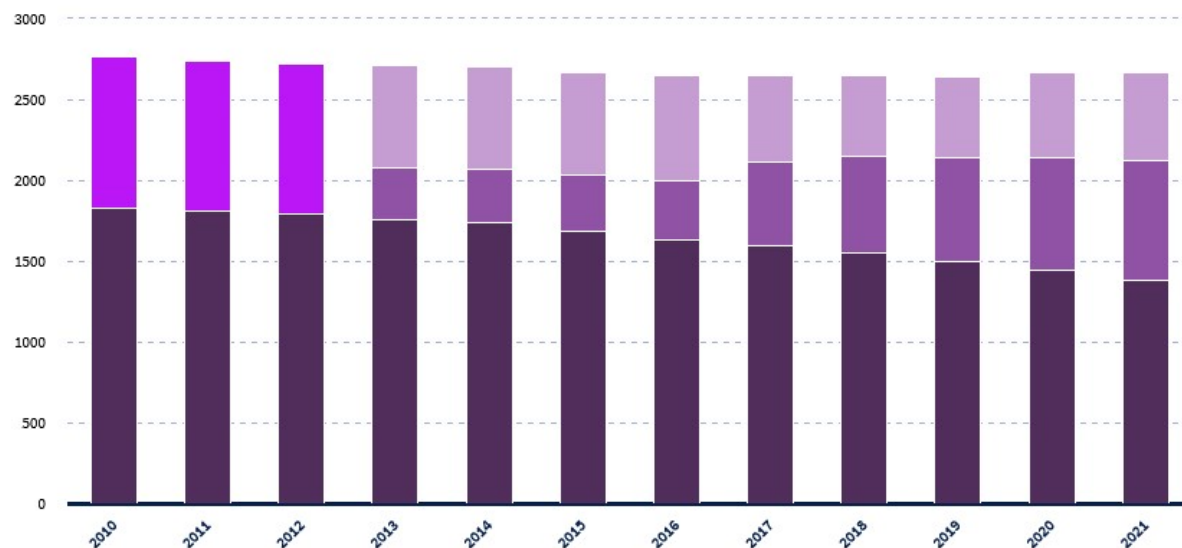
- Les données présentées sont relatives aux professionnels de santé actifs au 31 décembre de l'année concernée, exerçant leur activité en libéral et ayant perçu au moins 1 euro d'honoraires.
- Les effectifs de professionnels remplaçants ne sont pas pris en compte dans les effectifs présentés.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES PÉDIATRES LIBÉRAUX SELON LES SECTEURS

Répartition de l'effectif de la spécialité médicale par secteur conventionnel

Pédiatres | Libéraux | France

CONVENTIONNÉS : ■ en secteur 1 ■ en secteur 2 dont : ■ ayant adhéré à l'Optam/Optam-CO ■ n'ayant pas adhéré à l'Optam/Optam-CO ■ NON CONVENTIONNÉS : ■



La part de pédiatres en secteur 2 augmente de 34% en 2011 à 48% en 2021.

Source : SNIIRAM

Notes méthodologiques :

- Les données présentées sont relatives aux professionnels de santé actifs au 31 décembre de l'année concernée, exerçant leur activité en libéral et ayant perçu au moins 1 euro d'honoraires.
- Les effectifs de professionnels remplaçants ne sont pas pris en compte dans les effectifs présentés.

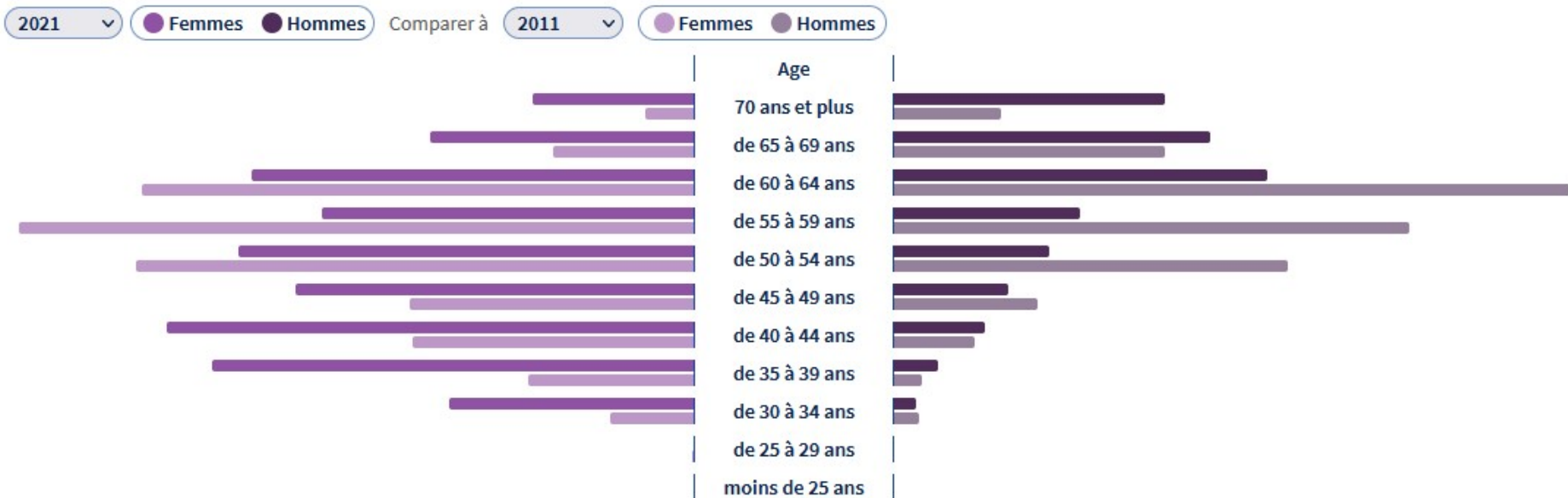
PYRAMIDE DES ÂGES

Comparaison de la structure d'âge et de sexe entre 2011 et 2021 :

- Une prolongation de l'activité aux âges élevés
- Une féminisation importante de la profession pour les générations les plus jeunes

Répartition de l'effectif de la profession par tranche d'âge et par sexe

Pédiatres | Libéraux | France | 2021



Source : SNIIRAM, <https://data.ameli.fr/pages/data-professionnels-sante-liberaux/>

Notes méthodologiques :

- Les données présentées sont relatives aux professionnels de santé actifs au 31 décembre de l'année concernée, exerçant leur activité en libéral et ayant perçu au moins 1 euro d'honoraires.
- Les effectifs de professionnels remplaçants ne sont pas pris en compte dans les effectifs présentés.

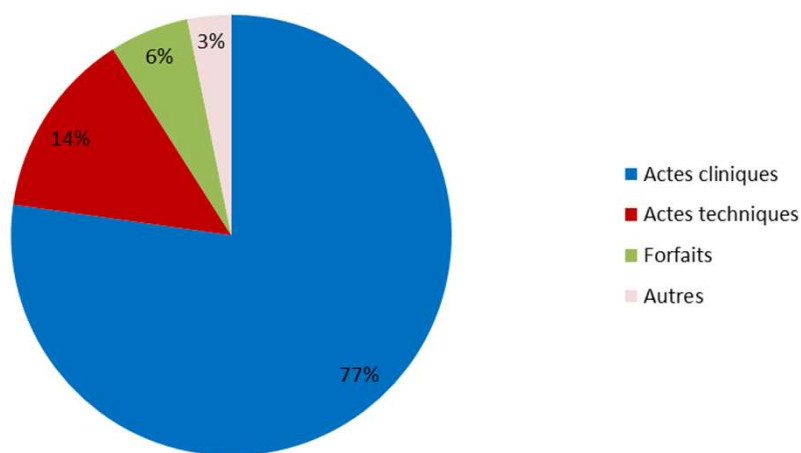
03

ACTIVITÉ DES PÉDIATRES LIBÉRAUX

DÉCOMPOSITION DES HONORAIRES SANS DÉPASSEMENT ET DES ACTES EN 2022

443M€ honoraires totaux
361M€ honoraires sans dépassement

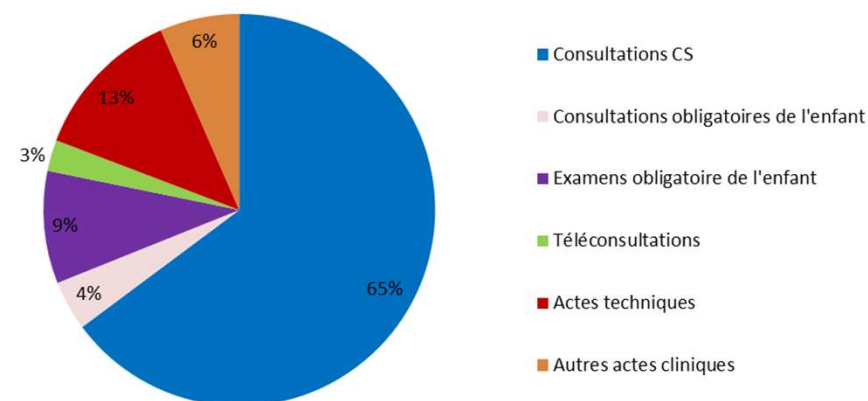
Décomposition des honoraires sans dépassements



Catégorie forfaits : FPMT, forfait structure, ROSP, OPTAM, autres forfaits.
 Catégorie autres regroupe essentiellement : PDSA et aides démographiques.

9,3M actes

Répartition des actes par type d'actes



Catégorie autres actes cliniques regroupe les autres consultations, les visites.

Source : SNIIRAM. En date de soins.

Notes méthodologiques :

- Les données présentées sont relatives aux professionnels de santé libéraux conventionnés.
- Les remplaçants ne sont pas pris en compte dans les effectifs. Leur activité n'est pas identifiable ni dissociable de celle des médecins qu'ils remplacent et est donc comptabilisée dans l'activité de ces derniers.

FORFAIT PATIENT MÉDECIN TRAITANT

**Le montant total du FPMT s'élève à 5,4M€ au titre de l'année 2022.
1 959 pédiatres sont rémunérés avec un montant moyen 2 766€.**

Spécialité	Effectif 2018	Montant 2018	Montant moyen 2018	Effectif 2019	Montant 2019	Montant moyen 2019	Effectif 2020	Montant 2020	Montant moyen 2020	Effectif 2021	Montant 2021	Montant moyen 2021	Effectif 2022	Montant 2022	Montant moyen 2022
Pédiatres	1936	2,9M€	1501€	1981	3,9M€	1949€	1983	4,5M€	2276€	1961	5,1M€	2588€	1959	5,4M€	2766€

Montants FPMT versés annuellement depuis 2018

France entière - tous régimes - Montant versés au titre de l'année de calcul de la patientèle (=date de soins)

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ ET DE LA PATIENTÈLE DES PÉDIATRES LIBÉRAUX EXCLUSIFS ENTRE 2016-2022 (1/2)

File active moyenne / PS

1 325

-0,5% / 2016

Nombre moyen d'actes / PS

3 672

-3,2% / 2016

Nombre moyen d'actes / patient

2,8

-2,8% / 2016

Champ des statistiques : pédiatres libéraux actifs et conventionnés au 31/12 :

- Libéral intégral (hors activité des établissements ou centres de santé)
- Ayant réalisé au moins un acte clinique ou technique dans l'année
- Hors professionnel de santé installés dans l'année

Les **remplaçants** ne sont pas pris en compte dans les effectifs. Leur activité n'est pas identifiable ni dissociable de celle des médecins qu'ils remplacent et est donc comptabilisée dans l'activité de ces derniers.

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ ET DE LA PATIENTÈLE DES PÉDIATRES LIBÉRAUX EXCLUSIFS ENTRE 2016-2022 (2/2)

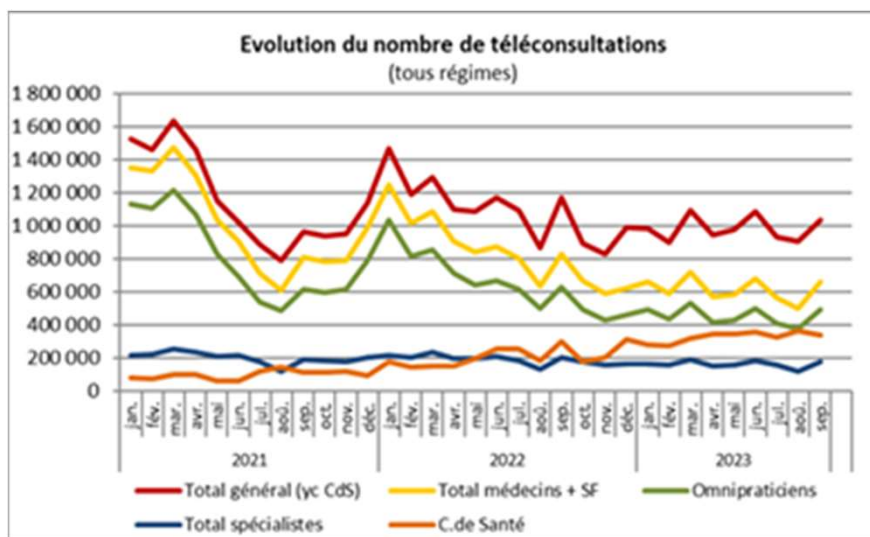
	Secteur 1	Secteur 2
File active moyenne / PS	1 313	1 340
Nombre moyen d'actes / PS	3 758	3 573
Nombre moyen d'actes / patient	2,9	2,7

Champ des statistiques : pédiatres libéraux actifs et conventionnés au 31/12 :

- Libéral intégral (hors activité des établissements ou centres de santé)
- Ayant réalisé au moins un acte clinique ou technique dans l'année
- Hors professionnel de santé installés dans l'année

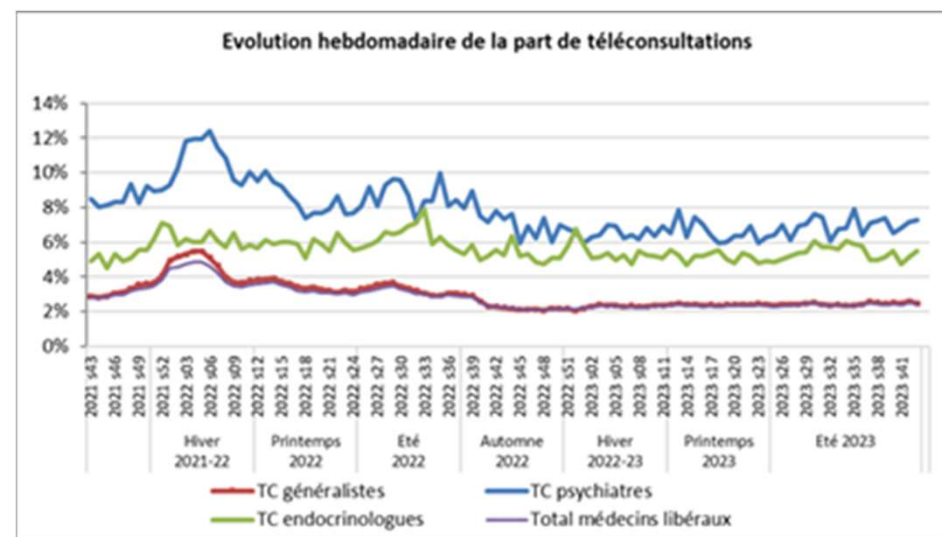
Les **remplaçants** ne sont pas pris en compte dans les effectifs. Leur activité n'est pas identifiable ni dissociable de celle des médecins qu'ils remplacent et est donc comptabilisée dans l'activité de ces derniers.

ÉVOLUTION DES TÉLÉCONSULTATIONS



Depuis début **2023**, **8,8 millions** de téléconsultations ont été facturées

Depuis l'été 2022, on comptabilise environ **1 million de TC chaque mois**, avec une tendance à la baisse pour les omnipraticiens libéraux, à la hausse pour les CDS.



Après l'épisode de Covid-19 début 2022, la part de TC des généralistes libéraux baisse régulièrement puis oscille autour de 2% depuis octobre 2022.

En semaine 39 elle atteint 2,5% chez les généralistes libéraux. Les psychiatres libéraux comptent 7,3% de TC

FOCUS SUR LES DÉPASSEMENTS DE SEUIL DE 20% DES TÉLÉCONSULTATIONS AU PREMIER SEMESTRE 2023 (01/01/2023-30/06/2023)

Effectif des PS faisant des TLC : **34 659**

- Médecins généralistes : 22 893 (soit 42%)
- Médecins spécialistes : 11 766 (soit 22%)

Effectif des PS **au dessus du seuil de 20%** de TLC : **1 399**

- Médecins généralistes : 681 (soit 1,2%)
- Médecins spécialistes : 718 (soit 1,3%)

	Effectif total (au 30/06/2023)	Effectif faisant des TC	Taux moyens de TC (pour l'ensemble des PS)	Effectif au dessus de 20% de TC	Taux moyen de TC (parmi ceux > 20%)
Pédiatres	2 650	1 149	1,9%	24 (soit 0,9%)	37,8%

04

PREMIÈRES QUESTIONS POUR DÉMARRER NOS ÉCHANGES

PREMIÈRES QUESTIONS POUR DÉMARRER NOS ÉCHANGES

1 Quelle place du pédiatre libéral dans le parcours de l'enfant ?

- Rôle du médecin traitant de l'enfant
- Rôle d'expertise / rôle de suivi
- Lien médecine scolaire & PMI
- Soins non-programmés / accès en urgence
- Lien ville/hôpital
- Intérêt de l'ESS

2 Quelles sont les spécificités de l'activité de pédiatrie à prendre en compte ?

- Spécificités de la consultation pédiatrique
- Spécificités des consultations obligatoires de l'enfant (avec / sans certificat)
- Enjeux spécifiques à la santé de l'enfant : repérage des TND et autres écarts au développement, vaccination, carnet de santé, etc.
- Place et pertinence de la téléconsultation et de la teleexpertise
- Expertise spécifique en matière de prescription

3 Quels leviers sur les honoraires pour les pédiatres libéraux ?

- Analyse de l'activité
- Consultation et rémunérations forfaitaires
- Question de l'OPTAM
- Autres leviers d'attractivité

ANNEXES

LE RÔLE DE MÉDECIN TRAITANT (1/3) – DÉFINITION CONVENTIONNELLE

Convention médicale 2016 – Article 15 – Définition du médecin traitant

Le médecin traitant favorise la coordination avec les autres professionnels et services participant aux soins de ses patients. Son intervention contribue à la continuité ainsi qu'à la qualité des soins et des services apportés à la population. Par ses fonctions de diagnostic, de conseil et d'orientation, le médecin traitant participe activement à la bonne utilisation du système de soins par ses patients avec le souci de délivrer des soins de qualité à la collectivité, à des coûts maîtrisés.

LE RÔLE DE MÉDECIN TRAITANT (2/3) – DÉFINITION CONVENTIONNELLE

Les missions du médecin traitant, telles que définies par la convention médicale 2016 (article 15.1) :

- assure le premier niveau de recours aux soins ;
- contribue à l'offre de soins ambulatoire ;
- participe à la prévention, au dépistage, au diagnostic, au traitement et au suivi des maladies ainsi qu'à l'éducation pour la santé de ses patients ;
- oriente le patient dans le parcours de soins coordonnés ;
- informe tout médecin correspondant des délais souhaitables de prise en charge compatibles avec l'état de santé du patient ;
- rédige le protocole de soins en tenant compte des propositions du ou des médecins correspondants participant à la prise en charge du malade ;
- favorise la coordination avec les autres professionnels et services participant à la prise en charge des patients notamment par la synthèse des informations transmises par les différents intervenants qui peut être intégrée dans le DMP ;
- apporte au patient toutes les informations permettant d'assurer une permanence d'accès aux soins aux heures de fermeture du cabinet ;
- veille au bon développement de l'enfant ;
- assure le dépistage des troubles du développement, au cours, notamment, des examens obligatoires pris en charge à 100% entre 0 et 6 ans : évolution de la croissance, du langage, de la motricité, etc ;
- veille à la bonne réalisation du calendrier vaccinal ;
- soigne les pathologies infantiles aiguës ou chroniques ;
- conseille les parents en matière d'allaitement, de nutrition, d'hygiène, de prévention des risques de la vie courante... ;
- assure un dépistage et une prévention adaptés aux divers âges : addictions ; surpoids ; infections sexuellement transmissibles ; contraception ; risque suicidaire, etc.

LE RÔLE DE MÉDECIN TRAITANT (3/3) – DÉFINITION LÉGALE

Les missions supplémentaires du médecin généraliste de premier recours définies à l'article L4130 du code de la santé publique :

- veiller à l'application individualisée des protocoles et recommandations pour les affections nécessitant des soins prolongés et contribuer au suivi des maladies chroniques, en coopération avec les autres professionnels qui participent à la prise en charge du patient ;
- administrer et coordonner les soins visant à soulager la douleur. En cas de nécessité, le médecin traitant assure le lien avec les structures spécialisées dans la prise en charge de la douleur ;
- participer à la mission de service public de permanence des soins dans les conditions fixées à l'article L. 6314-1 ;
- contribuer à l'accueil et à la formation des stagiaires de deuxième et troisième cycles d'études médicales.